



On en a assez d'être des arguments électoraux ! Nous ne demandons pas l'aumône, nous voulons vivre de nos métiers, de nos fonctions !

Les prix explosent, la vie est de plus en plus chère et le nouveau gouvernement, dans la droite ligne de l'ancien nous dit déjà qu'il va falloir faire des efforts. La CGT organise une semaine de déploiement du 6 au 10 juin pour réaffirmer partout les revendications et exigences du monde du travail.

Macron dans sa campagne présidentielle, son ancienne ministre de la Fonction publique Montchalin, le remplaçant Guérini, Madame Borne... tous annoncent une augmentation prochaine de la valeur du Point d'indice. Le problème c'est que, dans le même temps, Macron annonce qu'il va demander un « effort de 10 milliards d'euros aux collectivités » pour « redresser les finances publiques », que sa politique a largement contribué à détériorer ! Nous ne sommes pas dupes : Pour Macron, on l'a déjà vu depuis des années, redresser les finances publiques cela passe par vendre à la découpe le patrimoine public, par accélérer les privatisations et autres délégués de service public.

Dans tous les cas de figure, le gouvernement entend lier son opération sur le point d'indice à une réorganisation complète des grilles salariales et des carrières. En fait, une fois de plus, Macron veut nous faire payer d'un côté ce qu'il nous « donne » de l'autre...

En vingt ans, l'indice des prix a augmenté de 33%, mais le point d'indice de rémunération de la Fonction publique n'a augmenté que de 10% alors qu'il devrait suivre l'inflation ! Concrètement, c'est 23% de perte du pouvoir d'achat en vingt ans.

Cela veut dire qu'il y a 25 ans, un agent du même âge, ayant la même carrière, gagnait 23% de plus qu'aujourd'hui.

L'augmentation du Point d'indice est gelée depuis 2010. Aujourd'hui, le point d'indice est à 4,68 €. S'il avait suivi l'augmentation de 33 %, il serait à 5,75 € soit un salaire de départ à 2000 € brut mensuel contre 1600. Cela représente +400 € par mois pour un agent (de catégorie C) en début de grille ou +500 € pour une éducatrice de jeunes enfants (de catégorie A).

Il y en a assez de travailler plus pour gagner moins, avec une aggravation de la pénibilité et plus de précarité dans nos carrières.

NOUS EXIGEONS :

- Le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis l'instauration du gel du Point d'indice avec dans l'immédiat 10% d'augmentation de la valeur du point dès l'été 2022.
- Pour les fonctionnaires comme pour les agents en CDI dans le logement social ou le secteur de l'eau : le salaire minimum à 2000 euros bruts en début de carrière.
- L'ouverture massive de postes de fonctionnaires aux concours de recrutement au lieu des contrats précaires, temporaires et différenciés d'une collectivité à l'autre, que la loi du 6 août 2019 (loi Dussopt, de « transformation de la Fonction publique ») permet de généraliser.
- L'abrogation de la loi Dussopt : une machine à virer les fonctionnaires, qui remet gravement en cause les fondements de notre statut, de nos instances paritaires, de nos services publics !
- La retraite à 60 ans, à taux plein, calculée pour les fonctionnaires sur les 6 derniers mois et sur les 10 meilleures années pour les agents en CDI et avec une pension à minima au niveau du SMIC ainsi que le maintien de nos caisses de retraite.

A quelques jours du premier tour des élections législatives, profitons de la semaine de déploiement et de toutes les initiatives pour faire entendre la voix des territoriaux.

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Courriel : @
Collectivité (nom et département) :



Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

